Collège Jean MOULIN Montmorillon – CA du 26/03/2026

Le quorum étant atteint, M. Boudier, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18H10 en présence de 13 membres.

M Boudier, proviseur, préside la séance et le secrétariat est assuré par Marine BOIZARD

1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1. Approbation du procès-verbal du CA du 13/03/2026

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas reçu le document suite à la séance du conseil d'administration indiquée ci-dessus et n'ont pas pris connaissance de celui-ci.

L'approbation de ce procès-verbal sera soumise au vote lors du prochain CA.

1.2. Ordre du jour

Le chef d'établissement présente aux membres du CA l'ordre du jour.

2 – ORGANISATION PEDAGOGIQUE

2.1 Présentation du protocole pour l'oral du DNB

Le chef d'établissement présente le protocole (au préalable mis en PJ du mail de convocation), tous les membres du Conseil d'Administration ont déjà reçu la grille d'évaluation et pris connaissance du document.
M Boudier précise que les oraux auront lieu courant juin 2026, également que cette grille d'évaluation est présentée aux élèves afin qu'ils puissent se préparer à ce qui est attendu d'eux pendant cet examen.

1.1. Validation du protocole Phare

Le chef d'établissement présente le protocole (au préalable mis en PJ du mail de convocation), tous les membres du Conseil d'Administration ont déjà reçu le slide de présentation et pris connaissance du document.
M Boudier précise que l'établissement est capable de mesurer les élèves ayant fait appel à ce protocole. La présentation de ce protocole Phare est disponible pour les parents sur le site de l'établissement. Ce document est modifié et réactualisé quand c'est nécessaire (changement d'interlocuteur, de procédure, etc)
Une interrogation est posée concernant la prévention en amont de ce protocole, le chef d'établissement précise qu'une sensibilisation est menée auprès des élèves, que ces derniers sont, de plus en plus, informés. De même que les familles échangent plus à ce sujet. M Boudier insiste sur le fait que la communication entre tous est primordiale et que les établissements ne possèdent pas de chargée de communication, donc c'est aussi de la responsabilité de chacun d'effectuer cet échange auprès des bons interlocuteurs.

Votants	**: 13**
Pour	**: 13**
Contre	**: 0**
Abstentions	**: 0**

3 - VIE MATERIELLE ET FINANCIERE

3.1 Convention d'adhésion à la mutualisation de la gestion des payes des personnels susceptibles d'être employés par les EPLE (AED notamment)

La parole est laissée à Mme Nicaud pour expliquer l'objet de la convention ainsi que son importance. Le document était consultable en amont de la réunion. Pas de questions.

Votants	: 13
Pour	: 13
Contre	: 0
Abstentions	: 0

3.2 Convention de prestation de service du Dispositif d'Assistance et de Maintenance Académique (DAMA)

La parole est laissée à Mme Nicaud pour expliquer l'objet de la convention ainsi que son importance. Le document était consultable en amont de la réunion. Pas de questions

Votants	: 13
Pour	: 13
Contre	: 0
Abstentions	: 0

3.3 Contrat Visiativ

La parole est laissée à Mme Nicaud pour expliquer l'objet de la convention ainsi que son importance. Le document était consultable en amont de la réunion. Mme Nicaud précise que c'est une obligation depuis 2012 de soumettre un contrat aux membres du CA car ce contrat est constitué pour deux ans. La réunion du CA n'est pas demandée pour renouveler des contrats dont la durée est inférieure ou égale à un an. Il est noté une mise à jour des contrats cette année spécifiquement auprès des gestionnaires de l'établissement.

Votants	: 13
Pour	: 13
Contre	: 0
Abstentions	: 0

3.4 ANV de 1558.41€

M Boudier et Mme Nicaud expliquent que cette somme est en demande de recouvrement auprès d'un huissier de justice assermenté et est le résultat de plusieurs années ou trimestres de scolarité d'un ou plusieurs élèves pour le(s)quel(s) la famille n'a pas payé les sommes dûes (cantine, internat, etc). La ou les familles, n'étant pas solvable(s), cette somme est constituée en Admission en Non-Valeur par l'établissement. Néanmoins, Mme Nicaud précise que l'huissier de justice est en droit de vérifier la solvabilité de la famille pendant 6 ans.

Un rappel est fait sur la possibilité, pour les familles, d'effectuer un appel en fonds social à tous moments.

Votants	: 13
Pour	: 13
Contre	: 0
Abstentions	: 0

3.5 DBM pour achat imprimante 3D (6100€)

Il s'agit d'un achat concernant le FabLab qui souhaite acquérir une nouvelle imprimante 3D.

Votants	: 13
Pour	: 13
Contre	: 0
Abstentions	: 0

3.6 DBM de reversement non fait au lycée (115 000€)

La somme du reversement se partage comme suit : 80 000 € pour l'année scolaire 2024/2025 et 35 000 € en prévision de l'année scolaire 2025/2026. M Boudier précise que ce retard de traitement est dû au fait de l'absence de secrétaire général au sein de l'établissement, puis absentéismes dans l'équipe de gestion et enfin un oubli général. Cette somme représente les charges (eau, électricité, etc) supportés par le lycée. Une convention est signée entre les deux établissements pour une meilleure gestion. Mme Nicaud précise qu'avec le logiciel Opale, la gestion se fera dorénavant à mi-parcours.

Votants	**: 13**
Pour	**: 13**
Contre	**: 0**
Abstentions	**: 0**

3.7 DBM d'achat d'un copieur (10 000€)

Un ou plusieurs copieur(s) dysfonctionne(nt), il est temps d'effectuer un remplacement.
Pas de questions, cependant Mme Nicaud précise qu'il est possible que le papier utilisé soit de qualité insuffisante et provoque donc les désagréments rencontrés.

3.8 DBM d'augmentation de la ligne d'admission en Non Valeur (ANV) (1900€)

L'augmentation de la ligne d'admission en Non-Valeur est votée sans questions préalables.

Votants	**: 13**
Pour	**: 13**
Contre	**: 0**
Abstentions	**: 0**

3.9 DBM pour rayonnage à cartable (3000€)

Le chef d'établissement précise que ce matériel se trouvera en extérieur. Il est proposé aux élèves pour éviter qu'ils aient à déposer leurs sacs sur le sol le long des murs de l'établissement puisqu'il n'y a plus de préau lors de la pause méridienne ou à tout autre moment.

Votants	**: 13**
Pour	**: 13**
Contre	**: 0**
Abstentions	**: 0**

3.10 Compte financier

La présentation est faite par Mme Nicaud. Elle explique qu'un compte financier est une photographie de l'état des comptes sur une année civile et présenté l'année suivante. Il y aura deux votes, l'un pour l'acceptation ou non de ce compte financier et l'autre pour les réserves. Un rappel est fait concernant l'achat de matériel d'un montant supérieur à 800€, celui-ci devient automatiquement un investissement. Concernant les subventions, le département détermine son aide en fonction du montant présent dans notre fond de réserve qui est transformé en jours. Plus il y a de jours et moins l'aide du département pour l'année sera importante. Aujourd'hui le collège bénéficie de 398 jours de réserves, ce qui correspond à plus de deux ans de fonctionnement. Le chef d'établissement demande donc à ce que des projets (voyages, accessoires pour les élèves, achat de matériels scolaires, intervenants, mobiliers, etc) soient développés pour le collège et ses élèves, de plus, cela envoie un message positif au département.
Mme Nicaud précise que ce qui se trouve dans l'onglet VE (vie de l'élève) correspond au fond social et aide aux familles par le département. À titre d'exemple, en 2025, 9 aides ont été accordées et 90 élèves sont boursiers (cela représente environ 23% des élèves du collège).
Le chef d'établissement indique qu'il a demandé un arrêt des « bénéfices » concernant la restauration scolaire. Une nouvelle commission va se regrouper le 27 avril 2026 pour étudier les axes d'amélioration de la cantine scolaire. Un aparté est fait sur la soirée diner quizz qui a eu lieu pour l'internat et que celle-ci fût réussie.
Concernant l'onglet OPC, le chef d'établissement indique que 4 véhicules sont disponibles pour l'ensemble de la cité scolaire. Il n'est pas nécessaire actuellement de faire de nouveaux achats de véhicule.
Le collège est actuellement en capacité d'auto-financement de +33 956,81 €, ces fonds vont donc se repartir en fonds de réserves (actuellement de 261 488,09€ et donc 398 jours comme vu précédemment).

Le chef d'établissement insiste de nouveau sur la mise en place de projets. Certains projets avaient été précédemment refusés par la direction de l'établissement car l'arrivée du logiciel Opale a provoqué un grand changement difficile pour les équipes. Concernant un possible voyage en Allemagne en 2027, la professeure en poste actuellement n'est pas titulaire et ne connaît pas à l'avance le nombre d'élèves pouvant être intéressés par ce projet. Pour l'équipe de gestion de l'établissement, il est impératif de connaître le budget, d'effectuer la validation de l'acte par le CA et ensuite d'avoir un retour de la tutelle puis la liste des élèves et cela pour tous les voyages que l'équipe éducative souhaite mettre en place.
L'onglet BFDR (Besoin en Fonds De Roulement) est de 10 274,79 €. La somme est importante dans les établissements ayant moins de 45 jours de FDR.
L'onglet « créances contentieuses » est en augmentation, cela s'explique par l'impossibilité de mettre en place un prélèvement automatique pour les familles actuellement car le poste de secrétaire générale n'est toujours pas occupé et la gestion du logiciel Opale concernant ces prélèvements est trop lourde sans ce poste.

Vote 1 : Acceptation du compte financier

Votants	**: 13**
Pour	**: 13**
Contre	**: 0**
Abstentions	**: 0**

Vote 2 : Report en fonds de réserves

Votants	**: 13**
Pour	**: 13**
Contre	**: 0**
Abstentions	**: 0**

4 – QUESTIONS DIVERSES

Le chef d'établissement aborde le sujet des travaux du gymnase. Les derniers échanges avec les membres du CA à ce sujet datent du 13 mars 2026.
Une réunion annuelle vient d'être calée avec la région pour discuter de l'immobilier au sein de l'établissement. Cette réunion aura lieu le jeudi 23 avril. 2026. Pour cette réunion, le chef d'établissement doit fournir les besoins pour l'année qui vient. Le proviseur a envoyé un mail aux membres de la réunion en disant qu'il était hors de question de définir les besoins tant que les travaux qui sont actuellement suspendus ne seront pas redémarrés.
Suite à ce mail, le cabinet du vice-président de la région en charge de l'éducation à contacter le proviseur et les travaux ont repris dans le gymnase. L'objectif est de finir les travaux pour les vacances de printemps.
Le proviseur a eu un échange avec Monsieur Turbian, chargé d'opération à la région. C'est lui qui est en charge des travaux dans l'établissement. Lors de cet échange, le proviseur a indiqué ce qui restait à faire dans le gymnase.
Monsieur Nembrini, vice-président en charge de l'éducation à la région, doit venir visiter le chantier fin avril ou début mai.

Mme Pellerin précise que la presse sera là le 01 avril 2026 pour constater que le gymnase n'est pas livré comme indiqué précédemment dans ses échanges avec la région Nouvelle Aquitaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15 .

L'Ordonnateur,
Jacques BOUDIER

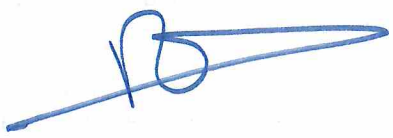
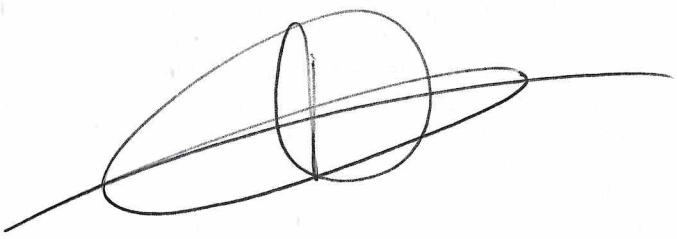
La secrétaire de séance,
Marine BOIZARD